

# Agent cynophile de sécurité

**Code ROME : K2503**

## Objectif de la formation

Acquérir une qualification permettant l'exercice du métier d'agent cynophile de sécurité.

## Titre préparé

Agent cynophile de sécurité (titre homologué inscrit au RNCP et justifiant l'aptitude professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession) - Niveau V

## Organisation de la formation

A Sabres, domaine des Bourdettes  
781 heures dont 133 en entreprise.  
Du 20 novembre 2019 au 20 mai 2020  
Rythme: 32h/semaine en centre

## Contenu de la formation

SSIAP .....	70 h
Secourisme .....	14 h
Biologie animale et techniques cynophile .....	34 h
Communication .....	35 h
Législation du travail .....	21 h
Législation et déontologie liée à la profession..	28 h
Lecture de cartes et déplacements urbains .....	35 h
Habilitation électrique H0B0 .....	14 h
Sport .....	29 h
Dressage et conduite du chien .....	315 h

## Méthodes pédagogiques - Moyens

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprise

L'apprentissage du métier nécessite des exercices de nuit: la formation comprend des séquences en soirée.

Salle de classe équipée, salle de repos, zone de travail sécurisée, chenil d'attente

## Equipe pédagogique

Jérôme Olhasque: techniques cynophiles  
Frédéric Verdier: techniques cynophiles  
Eric Duclos: droit et déontologie  
Stéphanie Layan: communication  
Marie Trépié: sport et lecture de cartes  
Florence Nalis: habilitation électrique  
Yannick Douaud: SSIAP

Les formateurs sont reconnus pour leurs compétences et possèdent une expérience de dix ans dans leur domaine. Ils suivent régulièrement des formations continues pour maintenir leur niveau d'expertise.

## Nombre de places ouvertes

Minimum: 8 Maximum: 12

## Inscriptions:

Demandeurs d'emploi: contacter votre conseiller Pôle Emploi ou Mission locale ou CapEmploi

Salariés: nous renvoyer le dossier de candidature

## Pré requis:

Satisfaire aux tests de pré-requis (savoir lire et écrire, utiliser les 4 opérations, aptitude physique)  
Avoir un projet professionnel validé dans le domaine de la sécurité.

## Conditions d'admission

- Être âgé de plus de dix-huit ans
- Obtenir l'autorisation préalable pour acquérir l'aptitude professionnelle
- Le candidat devra justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical détaillé de moins de trois mois précisant qu'il ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique.
- Posséder le permis B
- Posséder un chien apte au métier ou être en mesure d'en acquérir un rapidement

## Publics - Conditions de prise en charge

Possibilité de financement dans le cadre du CPF

## Obtention de la certification

Les candidats se présentent aux examens suivants :

- Sécurité SSIAP
  - Secourisme AFPS ou SST
  - Agent cynophile de sécurité (titre homologué inscrit au RNCP et justifiant l'aptitude professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession)
- L'évaluation s'établit pour partie en contrôle continu et pour partie en examen terminal.

## Renseignements complémentaires:

Responsable de la formation: Jérôme Olhasque  
jerome.olhasque@educagri.fr

Journées d'information collectives: 10 ou 17 octobre 2019 à Sabres

Portes ouvertes: 9 mars et 15 mai 2019

www.formagri40.fr; www.chlorofil.fr

www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=1965

Taux de réussite aux examens 2018: 83%



FORMATION CONTINUE  
HORS ALTERNANCE  
www.marque-nf.com